



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
30 août 2017
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement

Première session

Genève, 8-10 novembre 2017

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Financement du développement : questions ayant trait à la mobilisation des ressources publiques intérieures et à la coopération internationale pour le développement
4. Adoption du rapport de la réunion.

II. Annotations

Point 1

Élection du Bureau

1. Il est recommandé au Groupe intergouvernemental d'Experts du financement du développement d'élire un président et un vice-président/rapporteur.

Point 2

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. L'ordre du jour provisoire de la réunion d'experts figure dans la section I ci-dessus. Un programme détaillé sera disponible une semaine avant la réunion.

Documentation

TD/B/EFD/1/1

Ordre du jour provisoire annoté



Point 3

Financement du développement : questions ayant trait à la mobilisation des ressources publiques intérieures et à la coopération internationale pour le développement

3. La première session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement se tiendra conformément au mandat approuvé par le Conseil du commerce et du développement le 5 avril 2017 (TD/B(S-XXXI)/2). Elle a pour objet d'examiner les obstacles que rencontrent respectivement les pays en développement et la communauté internationale à la mobilisation des ressources publiques intérieures et à la modernisation des finances publiques internationales en faveur du développement durable et de la coopération internationale pour le développement.

4. La mobilisation des ressources publiques intérieures dans les pays en développement jouera un rôle essentiel dans les efforts déployés pour atteindre les objectifs de développement durable et favoriser la transformation dans l'optique du développement. Les pays en développement rencontrent des obstacles importants au renforcement de leurs cadres et de leurs capacités dans le domaine fiscal, et à la préservation de leur marge d'action budgétaire dans un environnement économique mondial instable caractérisé par les facteurs suivants : la persistance d'une demande mondiale anémique, la poursuite d'une reprise atone dans les pays développés suite à la crise économique mondiale et la faiblesse des prix des produits de base. Il est nécessaire d'améliorer les capacités réglementaires, législatives et administratives dans les pays en développement afin de leur permettre d'élargir l'assiette de l'impôt et d'accroître les recettes fiscales, ainsi que de consolider l'élaboration et la mise en œuvre de leur politique budgétaire en matière de dépenses. Le rôle des banques de développement nationales et sous-régionales dans le financement du développement doit également être renforcé, et les flux financiers illicites jugulés, ne fût-ce que par des progrès dans la coopération internationale en matière fiscale.

5. Il incombe à la communauté internationale l'importante responsabilité d'assurer un financement public international suffisant pour appuyer les efforts de mobilisation des ressources intérieures pour le développement durable et d'honorer l'engagement pris par les membres du Comité d'aide au développement d'allouer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement

6. Dans le cadre de discussions et de consultations sur la modernisation de l'aide publique au développement et sur le rôle accru que pourrait jouer un financement mixte, la communauté internationale devrait garantir la transparence de nouveaux cadres, et déterminer de façon précise et distincte les coûts et les avantages à long terme des différents types de flux financiers et d'instruments de financement pour le développement durable, ainsi que leurs véritables incidences sur le développement.

7. Du point de vue de la coopération internationale pour le développement, le rôle récent des nouvelles banques multilatérales de développement établies dans les pays du Sud mérite plus ample examen. En outre, il y a lieu d'étudier les possibilités offertes en particulier par un réseau croissant de coopération entre les banques de développement nationales, sous-régionales et multilatérales. Tout en mettant l'accent sur les pays les plus démunis, les efforts de coopération internationale pour le développement doivent également prendre plus systématiquement en compte les problèmes persistants de nombreux pays à revenu intermédiaire, en particulier les tendances à la stagnation et les reculs enregistrés dans le domaine du développement.

8. À sa première session, le Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement examinera ces questions, conformément au Programme d'Action d'Addis-Abeba, en vue d'élaborer des recommandations pratiques sur la meilleure façon d'améliorer la mobilisation des ressources publiques intérieures dans les pays en développement et de maximiser la contribution de la coopération internationale pour le développement à la transformation dans l'optique du développement durable et à la réalisation des objectifs de développement durable. Un programme détaillé sera disponible peu avant la réunion.

9. Pour faciliter les débats, le secrétariat de la CNUCED a établi une note d'information. De plus, les experts sont invités à rédiger des articles sur les questions à l'ordre du jour. Ces documents seront distribués avant la session sous la forme et dans la langue dans lesquelles ils auront été reçus.

Documentation

TD/B/EFD/1/2

Financement du développement : questions ayant trait à la mobilisation des ressources publiques intérieures et à la coopération internationale pour le développement

Point 4

Adoption du rapport de la réunion

10. Des recommandations pratiques concertées s'inspirant des débats tenus lors de la première session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement seront élaborées et adressées au Conseil du commerce et du développement.

11. Sous l'autorité du Président de la session, un rapport sera établi sur la réunion pour que le Conseil du commerce et du développement l'examine à sa prochaine session. Le Groupe intergouvernemental d'experts voudra sans doute autoriser le Rapporteur, sous l'autorité du Président, à rédiger le rapport final après la clôture de la réunion.

12. Le Groupe intergouvernemental d'experts arrêtera les thèmes et les questions d'orientation pour sa deuxième session, en s'inspirant des délibérations du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement et du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement ayant trait aux futures priorités thématiques et aux points essentiels à examiner.

Pour obtenir de plus amples renseignements, s'adresser à M^{me} Stephanie Blankenburg, Division de la mondialisation et des stratégies de développement de la CNUCED (Stephanie.blankenburg@unctad.org).